

Arrêté du Maire

N° 2026-463/AG

Nous, Maire de la Ville de Montbéliard,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2212.1, L2213.1 et L2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.325-12 à R.325-52, R.411-1 à R.411-7, R.411-25, R.411-26 et R.417-1 à R.417-13,

Vu la demande de l'entreprise HAEFELI - rue des Berniers - 70200 LURE, en date du vendredi 03 avril 2026,

Et afin de permettre le bon déroulement des travaux de réfection de deux massifs d'éclairage public avenue de Ludwigsburg, tout en assurant la sécurité des usagers.

Objet : Circulation avenue de Ludwigsburg – Travaux HAEFELI

Arrêtons,

Article 1 :

Deux voies de circulation seront successivement réduites avenue de Ludwigsburg, à hauteur du giratoire de Ludwigsburg, **du lundi 20 avril au jeudi 30 avril 2026, de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30, selon l'avancement des travaux.**

En conséquence :

La circulation des véhicules s'effectuera sur la partie de voie restante et sera réglée au moyen de panneaux de signalisation temporaire.

Article 2 :

La vitesse de circulation de tous les véhicules au droit du chantier sera limitée à 30km/h.

Cette limitation sera matérialisée de part et d'autre du chantier par les panneaux de type B14 portant la mention « 30 ».

Article 3 :

La mise en place et la maintenance de la signalisation pendant toute la durée du chantier seront assurées par l'entreprise HAEFELI – rue des Berniers – 70200 LURE chargée de l'exécution des travaux.

Article 4 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Collectivité et Monsieur le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montbéliard, le jeudi 16 Avril 2026

Le Maire

Affiché le : 16/04/2026
Notifié le :



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Hôtel de Ville
BP 95287 - 25205 Montbéliard cedex
tél 03 81 99 22 00
fax 03 81 99 22 64
www.montbeliard.com